

## Conseil municipal du 19 septembre

Le premier point à l'ordre du jour concernait le renouvellement pour 9 ans des baux de chasse. Gilles Duval et Didier Schrecklinger ont été nommés membres de la commission consultative communale de chasse. Le conseil a décidé de l'affectation du produit de la chasse aux propriétaires. Le renouvellement des 3 lots de chasse en gré à gré a été demandé par les locataires actuels.

Les élus ont décidé de réviser le prix de vente des terrains du lotissement communal « Derrière le Couvent ». Les trois parcelles encore disponibles seront proposées à des prix s'échelonnant de 100 000 à 102 000 euros.

Le conseil a décidé d'attribuer au nouveau receveur municipal la même indemnité de conseil que son prédécesseur.

Le conseil a acté la clôture du budget annexe d'assainissement, accompagné de l'intégration du passif et de l'actif et de la reprise des résultats par la communauté de communes du Haut Chemin qui détient cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les élus se sont prononcés pour l'acquisition d'un terrain contigu à la place **Claude-Baudoche** pour un montant de 5 000 euros en vue d'y aménager un parking.

Le conseil a enfin fixé à 700 € le montant de la location au Syndicat scolaire des locaux de l'ancienne mairie dans la perspective d'y installer une maison d'assistants maternels.

Au chapitre des points divers, Claude Spitz a présenté les devis de réfection de la charpente de l'église. Le conseil décidera lors d'une prochaine séance du choix de l'entreprise retenu après une analyse approfondie de ces propositions.

Serge Didelot, adjoint au maire en charge des travaux, a présenté au conseil les premiers éléments du diagnostic sécurité qu'il a réalisé dans la commune. Celui-ci comporte trois volets : la circulation routière, la sécurité des piétons et le stationnement. L'équipe municipale s'est en effet engagée à prendre à bras le corps toutes ces questions lors de la dernière campagne électorale.

Diapositives à l'appui, cette analyse a permis de mettre en évidence les « points noirs » de la commune et d'ébaucher de premières solutions. Une présentation animée, commentée, accompagnée de propositions qui seront encore étayées et surtout présentées, selon les vœux du maire, à l'ensemble de la population avant leur mise en œuvre.